

CABINET BEUGNOT

SAS AU CAPITAL DE 100 000€
 N°551880396RCS NEVERS
 Carte professionnelle n°CPI 5801 2017
 000 017 662 délivrée par la CCI DE NEVERS
 Garant GALIAN Assurance
 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Honoraires au 01/01/2020**HONORAIRES DE TRANSACTION****VENTE**

Immeuble, appartement, maison,
 Local commercial, professionnel,
 Parts sociales de SCI, bien rural,
 Terrain, fonds de commerce

Honoraires TTC

Modalités (tranches)	A la charge du vendeur
de 0 à 50 000 € minimum 4 000 €)	10%
de 50 001 € à 80 000 €	7%
au dessus de 80 000 €	5%
Forfait pour garage parking	2 000 € TTC

Les honoraires sont à calculer par tranches

AVIS DE VALEUR

150 € TTC

Vente en l'état de futur achèvement

3%

Toutefois, à la demande expresse du vendeur lors de la signature du mandat, celui-ci peut prévoir que les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés
 (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)
 -Entremise et négociation

Modalités (tranches)	A la charge du bailleur
Entremise et Négociation	1 € TTC/M2

Les honoraires sont à calculer par tranches

-Visite, constitution de dossier du locataire,
 rédaction du bail

Modalités (tranches)	A la charge du bailleur
Selon la surface habitable jusqu'à 50m ²	3,60 € TTC / m ²
de 51 à 100m ²	1,20 € TTC/m ²
au dessus de 100m ²	0,90 € TTC/m ²

Modalités (tranches)	A la charge du locataire
jusqu'à 50m ²	3,60 € TTC / m ²
de 51 à 100m ²	1,20 € TTC/m ²
au dessus de 100m ²	0,90 € TTC/m ²

Les honoraires sont à calculer par tranches

Etat des lieux location vide

Selon la surface habitable	
2,00 € TTC /m ²	A la charge du bailleur
2,00 € TTC /m ²	A la charge du locataire

Etat des lieux location meublée

Selon la surface habitable	
3,00 € TTC /m ²	A la charge du bailleur
3,00 € TTC /m ²	A la charge du locataire

Locaux de droit commun

Négociation	2€ TTC/m ²	A la charge du bailleur
Etat des lieux	3€ TTC/m ²	A la charge du locataire
Rédaction du bail	3€ TTC/m ²	A la charge du locataire

Locaux commerciaux et professionnels

Négociation	18 % TTC sur le montant du loyer net de charges de la 1 ^{ère} année	A la charge du locataire
Etat des lieux	Au temps passé, vacation horaire de 70,00 € TTC	A la charge du locataire
Rédaction du bail	6 % TTC sur le montant du loyer net de charges de la 1 ^{ère} année	A la charge du locataire
Garage-parkings	50 € TTC	A la charge du locataire

CABINET BEUGNOT

SAS AU CAPITAL DE 100 000€
N°551880396RCS NEVERS
Carte professionnelle n° CPI 5801 2017
000 017 662 délivrée par la CCI de NEVERS
garant GALIAN Assurance
89 rue de la Boétie 75008 PARIS

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires TTC AU
01/01/2020

Sur la totalité des sommes encaissées: LOYERS + CHARGES

LOCAUX A USAGE D'HABITATION PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Loyer annuel par locataire inférieur à 1830 € TTC : 6,00 % HT + TVA (7,20 % TTC)
Loyer annuel par locataire supérieur à 1830 € TTC: 5,50 % HT + TVA (6,60 % TTC)

GARAGES OU BOX LOUES INDIVIDUELLEMENT : 8,00 % HT + TVA (9,60 % TTC)

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES, A LA VACATION HORAIRE POUR LE TEMPS PASSE

58,33 € HT + TVA(20%) SOIT 70,00 € TTC

ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (ASCORA) : 2,00 % TTC

HONORAIRES POUR GESTION CONTRAT ASSURANCE :

GARANTIE LOYERS IMPAYES : 0,30% HT + TVA (0,36 % TTC)

ACOMPTES MENSUELS : 0,50 % HT + TVA (0,60 % TTC)

FRAIS DE RELANCE RECOMMANDE : 20,00 € HT + TVA SOIT 24,00 € TTC

HONORAIRES DECLARATIONS DE REVENUS : 13,33 € HT + TVA SOIT 16,00 € TTC

LOCATIONS ACCESSOIRES DE LA GESTION :

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés
(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)
-Entremise et négociation

Modalités (tranches)

Entremise et Négociation

A la charge du bailleur

1 € TTC/M2

Les honoraires sont à calculer par tranches

-Visite, constitution de dossier du locataire,
rédaction du bail

Selon la surface habitable
jusqu'à 50m²
de 51 à 100m²
au dessus de 100m²

A la charge du bailleur

3,60 € TTC / m²

1,20 € TTC/m²

0,90 € TTC/m²

Modalités (tranches)

jusqu'à 50m²
de 51 à 100m²
au dessus de 100m²

A la charge du locataire

3,60 € TTC / m²

1,20 € TTC/m²

0,90 € TTC/m²

Les honoraires sont à calculer par tranches

Etat des lieux location vide

Selon la surface habitable
2,00 € TTC /m²
2,00 € TTC /m²

A la charge du bailleur

A la charge du locataire

Etat des lieux location meublée

Selon la surface habitable
3,00 € TTC /m²
3,00 € TTC /m²

A la charge du bailleur

A la charge du locataire

Locaux de droit commun

Négociation

2€ TTC/m²

A la charge du bailleur

Etat des lieux

3€ TTC/m²

A la charge du locataire

Rédaction du bail

3€ TTC/m²

A la charge du locataire

Locaux commerciaux et professionnels

Négociation

18% TTC sur le montant du
loyer net de charges de
la 1ere année

A la charge du locataire

Etat des lieux

Au temps passé, vacation
horaire de 70,00 € TTC

A la charge du locataire

Rédaction du bail

6% TTC sur le montant du
loyer net de charges de
la 1ere année

A la charge du locataire

Garage-parkings

50€ TTC

A la charge du locataire



AGIR POUR LE LOGEMENT

Honoraires au 01/09/2019

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL²

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	115 €/lot	et	750 €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	115 €/lot	et	750 €/lot

PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties
	Soit entre 70,00 €/heure et 105,00 €/heure au prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties
	Soit entre 70,00 €/heure et 105,00 €/heure au prorata du temps passé
MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES	Coût horaire TTC majoré de 50 %
AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	260 €
Mise en demeure	24,00 €
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

CABINET BEUGNOT, SAS au capital de 100 000 €, n° 551 880 396 RCS Nevers, Carte professionnelle n° CPI 5801 2017 000 017 662 délivrée par la CCI Nevers, Garant : GALIAN Assurance, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % inclus

^{2/} Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-547 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndicat de copropriété et les prestations particulières.